

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Isolation périphérique et assainissement énergétique de la partie habitation du bâtiment n° 2669

Commune de Château-d'Oex

Lieu-dit et adresse : Florissant
 Chemin de Florissant 17
 Coordonnées moyennes : 2'577'190 / 1'147'220
 altitude : 975 m. env.

Zone d'affectation : actuelle : "zone de chalets"
 future : "zone centrale 15 LAT"
 Zone de danger : inondations, danger moyen (classe 2b),
 intensité faible (Tr 300)

Secteur de protection des eaux : ùB
 Degré de sensibilité au bruit (adopté) : actuel : II
 futur : III

Note au recensement architectural : 0
 Raccordements EC / EU : sans changement
 Mention : aucune
 Dérogation : art. 17 RCPC (distance à la limite), réglée par
 application de l'art. 97 LATC
*le projet n'implique aucune dérogation selon le
 futur règlement sur le plan d'affectation communal*
 Particularité : aucune

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66
 oex@geo-solutions.ch
 www.geo-solutions.ch



Château-d'Oex, le 26 mai 2025

R. Schittli
 Robin SCHITTLI
 Ing. HES / géom. breveté

La propriétaire : *[Signature]*

Parcelle n° 559

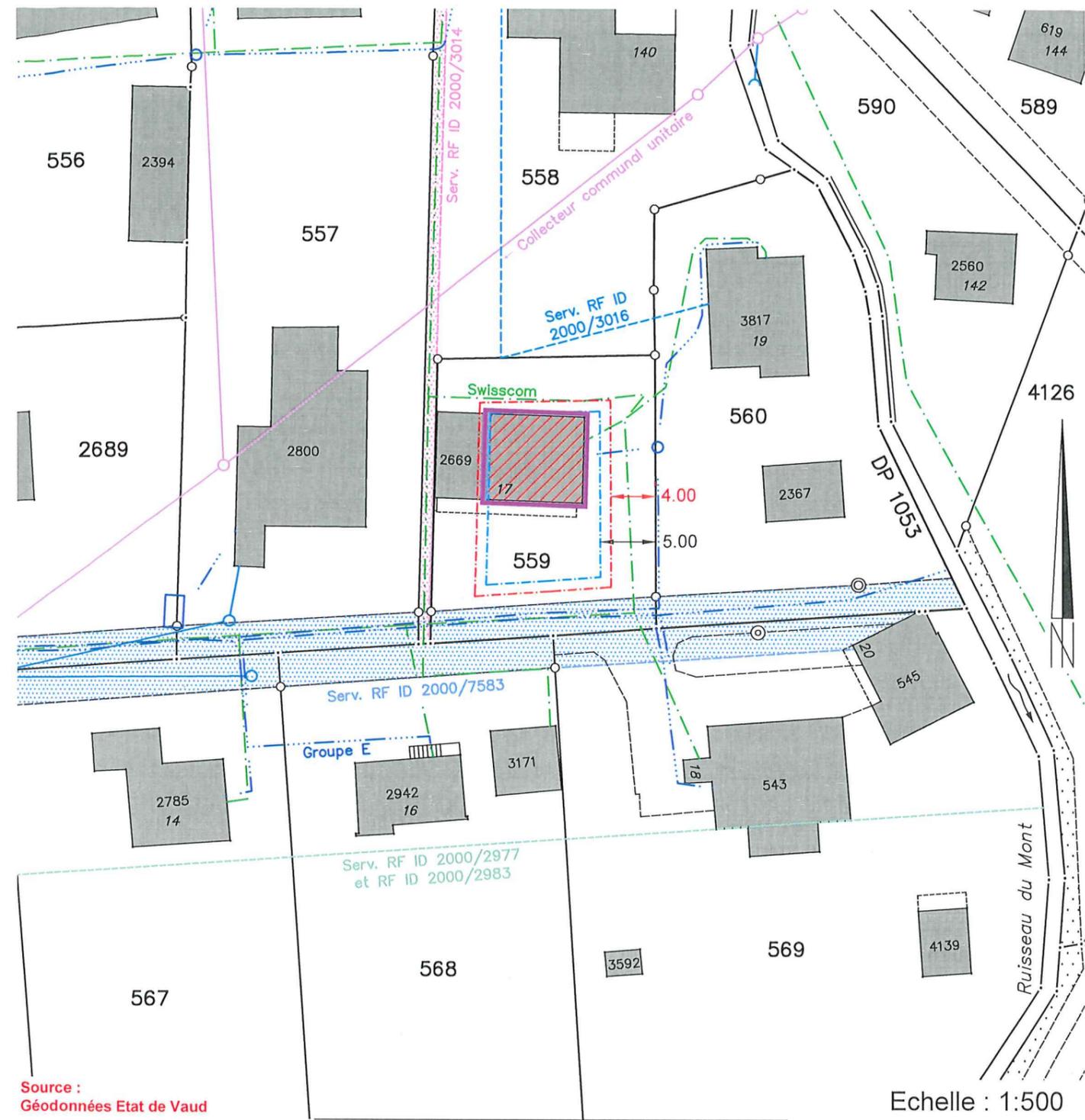
Selon feuillet RF en date du 18.05.2025
 Habitation et garage n° 2669 109 m²
 Place-jardin 421 m²
 Total 530 m²

Propriétaire : TILLE Victorine

Propriétaires des parcelles voisines

557 FRANZOSI Olivier
 558 insieme Vaud Association de parents de
 personnes handicapées mentales
 560 LENOIR Daniel
 568 SCHWER Liselotte
 SCHWER Dieter
 569 REITZEL Vilma
 REITZEL Olivier

N° dossier
 64'250-1



Source : Géodonnées Etat de Vaud

Echelle : 1:500

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

- ID 2000/2974 D/C Canalisation(s) quelconques (sans plan)
- ID 2000/7583 D/C Passage à tous usages
- ID 2000/2977 D Constructions : alignement des constructions
- ID 2000/2983 D Zone/quartier : restriction au droit de bâtir
- ID 2000/2986 D/C Exploitation : restriction d'industries
- ID 2000/3014 D Passage à pied
- ID 2000/3016 D Canalisation(s) d'eau

Légende :

- assainissement énergétique projeté
- isolation périphérique projetée
- limite des constructions selon art. 17 RCPC / 64 RPACom

Détails : voir plans de l'architecte